

COMMUNE DE SAINT-GERMAIN 70200

Mairie - rue des Écoles

Téléphone 03 84 30 10 87 - mail : mairiestgermain70@orange.fr

Ouverture au public : lundi de 10 à 12 h, mercredi et jeudi de 16 à 18 h, samedi de 9 à 11 h.

Accueil téléphonique : lundi, mercredi, jeudi de 8 à 12 h et de 14 à 18 h.

Mardi et vendredi de 8 à 12 h. Samedi de 9 à 11 h.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 JUIN 2020

Étaient présents le 22 juin à 18 h 30 : Maryline **Caravati** Maire, Arnaud **Jurettigh**, Olivia **Beluche**, Dominique **Letellier**, Adjoints ; Caroline **Triquenot** Conseillère déléguée, Olivier **Gavoille**, Hélène **François**, Freddy **Staehli**, Annabel **Dudoret**, Lucie **Roch**, Solange **Staub**, Alain **Dubois**, Conseillers municipaux. Absentes excusées ayant donné pouvoir : Adeline **Durpoix**, Sylvie **Frechard**.

La maire informe le Conseil de la démission de Vincent **Galvan**, remplacé par Philippe **Didier** qui entre dans sa fonction de Conseiller le jour même. Le Conseil étant au complet, la séance débute à 18 h 30.

Ordre du jour

Service du paiement en ligne des recettes communales (PayFIP).

Très prochainement les collectivités territoriales seront tenues de proposer à leurs usagers une solution de paiement en ligne, soit par carte bancaire ou par prélèvement unique. Afin de mettre en place cette possibilité et d'équiper le secrétariat d'un terminal de paiement adapté, le Conseil (14 voix pour) autorise la maire à signer la « convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales » avec la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques)

Mise à disposition des biens meubles et immeubles de la Défense Externe Contre l'Incendie (DECI).

La compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie » étant transférée à la Communauté de Communes du Pays de Lure (CCPL) ; il convient donc de signer la Convention administrative juridique et financière liée au transfert de la compétence de mise à disposition des équipements incendie (réserves d'eau, poteaux incendie...) et procès Verbal s'y rapportant

La CCPL reprend tous les emprunts communaux, les restes à réaliser, dotations, subventions, litiges....

La Maire est autorisée, à l'unanimité, à signer la convention.

Renouvellement de la convention 30 millions d'amis (chats libres)

La convention signée depuis plusieurs années permettant d'identifier et de stériliser les chats errants sur la commune est arrivée à échéance. Souhaitant renouveler les actions en faveur de la maîtrise de population féline errante sur la commune, le Conseil donne son accord de renouvellement. Il autorise la maire à signer ce document de partenariat avec la « Fondation 30 millions d'amis ». Un montant de 1 150 € sera versé à la Fondation. Ce montant est proportionnel au nombre de chats à traiter. Cette année ce sont quelques 30 chats qui sont identifiés et concernés.

Madame Marie-Christine NADER **06 34 95 75 11** assure gracieusement cette action sur notre commune. Toutefois appel est fait à tous les bénévoles qui souhaitent lui

apporter de l'aide.

Renouvellement de la convention logiciel Imprim Méga

Ce logiciel permet d'éditer la plupart des documents (état-civil, cimetière, convocations diverses ...).

Son coût annuel de 91€ TTC. Cette convention nous engage pour trois années. Il est également proposé de réfléchir à une solution alternative durant les prochains mois. Le Conseil approuve le renouvellement.

Évaluation de la taxe locale sur la publicité extérieure

Une demande de dégrèvement de la taxe locale liée à la situation sanitaire actuelle (entre 10 et 100%) est demandée par la société Clear Channel France.

Le Conseil refuse cette demande et maintient le tarif en vigueur.

Remboursement de sinistres

Suite à plusieurs sinistres survenus en début d'année au Foyer Rural, au Dojo et au secrétariat de mairie, Groupama assurances rembourse à hauteur de 11 795 €.

La Maire demande l'autorisation d'encaissement des chèques, ce qu'acceptent les membres du Conseil.

Carte Avantages Jeunes. Renouvellement du partenariat avec le réseau Information Jeunesse 70

Depuis plusieurs années la Commune offre la carte Avantages Jeunes aux collégiens. Cette carte d'une valeur de 8 €uros permet aux jeunes de bénéficier de plus de 3 200 réductions et gratuités dans les domaines de la culture, du sport, des loisirs, de la vie quotidienne.

Pour la rentrée, et sur proposition de la Maire, le Conseil décide d'étendre cette offre aux lycéens (pro-techno-général).

Afin d'en bénéficier à la rentrée prochaine, il est demandé aux élèves (ou à leurs parents) de s'inscrire à la mairie jusqu'au **vendredi 31 juillet** avec un certificat de scolarité, un justificatif de domicile (facture...) et une photo d'identité récente.

Bornage et échange de terrain - chemin de la Goutte

Une demande de bornage et un échange de terrains ont été demandés par un riverain domicilié au Chemin de la Goutte. La Commune prendra à sa charge 50 % des frais de bornage tel que prévu par la loi.

Prêt du terrain de football au FCHVO (Football Club de la Haute Vallée de l'Ognon) de Mélisey

Le club de Mélisey nous a sollicité afin d'utiliser notre terrain de football durant une période de travaux sur leur installation.

Le Conseil donne son accord et propose par la signature d'une convention:

- De mettre à disposition les installations (terrain et vestiaires)
- De définir les conditions d'utilisation (planning, état des lieux...)
- De demander un transfert d'assurances
- De facturer au club la consommation d'eau et d'électricité pendant la période concernée.

Décision modificative budgétaire N°1

Renouvellement de 2 unités centrales d'ordinateurs du secrétariat de mairie

2 unités centrales sont à renouveler afin de correspondre au mieux à l'utilisation des logiciels nécessaires à la gestion communale. Trois devis sont proposés au Conseil : Procom à Vesoul - de 2840 € HT et 180 € de frais d'installation ; Creatic à Saint Germain - 1705 € HT. ; Giga media à Vesoul - 2371 € HT.

L'un de ces devis étant émis par la société CreAtic dont le gérant est Dominique Letellier, Adjoint, il lui est demandé de quitter la salle pendant les débats.
Le Conseil décide, à l'unanimité, de retenir le devis de la société de creatic pour le renouvellement de ce matériel informatique.

Achat d'un nettoyeur haute pression thermique

Afin d'équiper l'agent communal d'un nettoyeur HP thermique, un devis d'un montant de 329 € TTC, est accepté par le Conseil municipal.

Pour assurer le financement de ces 2 achats, le Conseil autorise la Maire à prendre une décision modificative budgétaire pour 1 380 €.

Questions diverses

Déplacement intracommunal du débit de tabac exploité par Madame JEANNOT

Madame JEANNOT faisant valoir ses droits à la retraite au 30 septembre, la vente puis le transfert de son fonds de commerce pourrait avoir lieu à la station MERION exploitée par Monsieur GUTTIERREZ. La Commune devra émettre un avis lorsque Mme JEANNOT aura reçu les autorisations indispensables de la Direction Générale des Douanes et de la Confédération des Buralistes. Le Conseil a pris connaissance de ce transfert et ne devrait pas s'y opposer.

Achat de la maison Vernier

La Commune a acquis une maison située 12 rue des Vosges, pour un montant de 50 000 €uros. Cet achat a été réalisé avec le projet de sécuriser les abords des établissements scolaire et périscolaire, des commerces et du bureau postal qui nécessitent de nombreuses places de stationnement.

Nuisances sonores groupe électrogène camion pizzas

Il est important de pallier aux nuisances sonores générées par un groupe électrogène nécessaire à l'activité du camion pizzas qui s'installe devant le foyer le dimanche en fin d'après-midi. Après échanges, le Conseil décide (13 voix pour) l'installation d'un coffret prise étanche avec système de sous-compteur.

Les travaux, d'un montant de 205 €uros HT seront réalisés par la Sarl CARAVATI. Ce système permettra au camion pizzas de se connecter de manière autonome sur le réseau d'électricité en supprimant ainsi toute gêne sonore et polluante.

Pêche - 1^{er} bilan et réunion

La saison de pêche aux Monts-Revaux a bien démarré. Depuis le début de ce mois de juin une quarantaine de cartes annuelles ont été vendues. **Une réunion avec les pêcheurs est fixée le samedi 11 juillet à 11 h à l'étang.**

Travaux de rénovation énergétique à l'école maternelle

Les travaux prévus pour cet été devraient commencer dès le début des vacances scolaires en juillet. Afin de rendre le bâtiment accessible à tous les entrepreneurs concernés par ces travaux, la date du samedi 4 juillet est retenue pour déménager les meubles et matériels du bâtiment.

VIE QUOTIDIENNE

URBANISME

Les permanences ont lieu à la mairie le lundi de 10h à 12h jusqu'au 27 juillet. **Il n'y aura pas de permanence les lundis 3, 10 et 17 août.**

ORDURES MÉNAGÈRES - Rappel

Pour toute question, veuillez vous adresser à la **Communauté de Communes du Pays de Lure**, rue des Berniers à LURE. **Tél. 03 84 89 00 30.**

BIBLIOTHÈQUE

Les activités de la bibliothèque ont repris depuis le samedi 30 mai. Elle ouvre uniquement le samedi matin, mais de 9 h à 12 h. L'attention des lecteurs est appelée sur le respect strict des mesures de sécurité sanitaires qui sont affichées à l'entrée des locaux. (port du masque, lavage des mains au gel avant d'entrer, respect de la distanciation physique...).

INSCRIPTION À L'ÉCOLE MATERNELLE DES ENFANTS NÉS EN 2017 - Rappel

1 - Se rendre **à la mairie de Saint-Germain** avec un justificatif de domicile et le livret de famille : M. le Président du SIVU des Écoles vous délivrera un certificat d'inscription.

2 - Se présenter **à l'école** avec :

- le certificat d'inscription
- le carnet de santé de l'enfant
- deux photos d'identité au nom de l'enfant.

Les inscriptions peuvent se faire :

- tous les jeudis de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30 à l'école élémentaire.

En cas d'impossibilité, téléphoner à l'école au **03 84 30 04 29** pour convenir d'un rendez-vous.

Paiement de l'affouage

Les affouagistes sont invités à se rendre à la mairie le **mardi 30 juin à partir de 10 h** afin de payer leur lot de bois. Le règlement doit se faire par chèque, libellé au nom du Trésor Public. Les livraisons seront ensuite prévues et échelonnées sur les semaines suivantes.

- **NB** : Chaque personne qui recevra un lot de bois devra signaler le lieu de déchargement de celui-ci (panneau, information des voisins..). Cet endroit de déchargement devra être facilement accessible, merci.

Ouverture du secrétariat en juillet et août

Pendant la période estivale le secrétariat de mairie sera ouvert au public le lundi de 10 à 12 H ; le mercredi et jeudi de 16 à 18 H. Il n'y aura pas d'accueil les samedis matin en juillet et août.

Les permanences d'urbanisme seront assurées en juillet, le lundi de 10 à 12 H. Il n'y aura pas de permanence les lundis 3, 10 et 17 août. Reprise le lundi 24 août.

Fête du 14 juillet

Si les mesures sanitaires le permettent la municipalité sera heureuse de proposer aux habitants du village une animation gratuite pour la Fête Nationale. Cette année la fête se déroulera autour du chalet à l'étang des Monts-Reveaux. Le traditionnel concours de pêche débutera à 8 H , les concours de quilles et de quillettes de 10 à 12 H.

Participez nombreux à ce moment de convivialité dans un cadre naturel exceptionnel. Pour l'environnement, pensez à co-voiturer, merci.

Passage du Tour de France - samedi 19 septembre 2020

Notre village aura le plaisir d'accueillir l'avant dernière étape du Tour de France qui traversera la commune samedi 19 septembre toute la journée. Cette étape est un contre la montre individuel, par conséquent, la circulation sur la Route Départementale 486 sera interdite de 10 H à 18 H. De manière à prévoir au mieux la vie sur la commune ce jour là vous êtes invité à participer à une réunion publique qui aura lieu :

vendredi 3 juillet 2020 à 20 H à la mairie.

Quelques propos et observations adressés aux Germinois(ses), par Maryline Caravati, Maire.

Tout comme vous, la période que nous venons de traverser avec les élus municipaux n'a pas été calme. À ce jour il reste encore de nombreuses incertitudes quant à la propagation du virus Covid 19. C'est pourquoi, vous avez reçu il y a quelques jours un second masque de protection en tissu. L'ensemble des conseillers municipaux et quelques bénévoles se sont mobilisés à nouveau. Je les en remercie.

À propos de cette distribution, et pour l'avenir il serait souhaitable que chaque boîte à lettres soit bien identifiée. Nous souhaitons pouvoir continuer à

communiquer régulièrement par ces distributions individuelles (compte-rendu, infos diverses...).

À la rentrée de septembre nous serons dans la construction du site internet de notre commune de manière à vous proposer très prochainement un compte-rendu du Conseil municipal qui soit également téléchargeable en ligne.

Comme vous l'avez sans doute lu ci-dessus, nous souhaitons maintenir si possible la fête du 14 juillet. Elle devrait avoir lieu autour de l'étang des Monts-Reveaux. Cela nous donnera l'occasion de faire connaissance et d'échanger ensemble sur la vie dans notre village. Je vous espère nombreux à cette matinée festive. Et le soir, toujours si les autorités ont donné le feu vert, je vous invite à participer aux feux d'artifices donnés par la Ville de Lure au stade de rugby (derrière le FJT de Lure, rue du Bourdieu) auquel nous sommes associés.

Un dernier point, avant de vous souhaiter un bel été, vous avez également remarqué que dès notre arrivée au Conseil municipal nous avons souhaiter fleurir les bâtiments communaux et les entrées de village. Bien sûr compte tenu du moment tardif du fleurissement, et du contexte particulier, cette action a été réalisée sans vos conseils et accompagnement. Il nous semblerait tout à fait plaisant de pouvoir compter sur l'expertise et les mains vertes de nombreux d'entre vous ! Pour la saison prochaine nous organiserons un temps de réflexion et un plan de fleurissement en votre compagnie. Pour cette année, nous comptons sur votre bonne volonté et vos arrosoirs en complément de l'arrosage effectué par les employés communaux.

Je vous remercie et vous donne rendez-vous très vite...vous pouvez commencer à préparer vos décors pour le Tour de France...

La prochaine réunion du Conseil municipal est prévue le lundi 31 août à 18 H 30.

Imprimé par nos soins